

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE265

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 16

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« L'obligation de compensation... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.